



CAMPING MUNICIPAL DE LOUPIAN

VILLE DE LOUPIAN (Hérault)

CAMPING * - OUVERT DU 29/03/2024 AU 03/11/2024**

Tél. : 04.67.43.57.67 (camping) • Tél. : 04.67.43.82.07 (mairie) • E-mail : camping@loupian.fr • www.loupian.fr

FICHE DE RÉSERVATION 2024 - EMPLACEMENT CAMPING

FAIRE PARVENIR À (send to) : Mairie de Loupian, Place Charles de Gaulle, 34140 LOUPIAN

NOM et Prénom (Name and firstname):

Adresse (Address):

Code postal (Postcode): Ville (Town):

Pays (Country):

Téléphone (Phone number): E-mail:



DATES DE SEJOUR SOUHAITEES (Holidays dates)

Date d'arrivée : / /

ARRIVÉE À PARTIR DE 12H
(from midday onward to)

Date de départ : / /

DÉPART AVANT 12H
(Before midday)



TYPE D'INSTALLATION :

Caravane

Camping-car

Tente

Dimension de votre (vos) équipement(s)

(Size of equipment):



BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE 10A (2300W) :

OUI

NON



ANIMAUX :

OUI

NON

combien? (number):



VÉHICULE SUR EMPLACEMENT :

N° d'immatriculation : Marque :



CARTE ACSI:

OUI

NON



NUMÉROS DES EMPLACEMENTS SOUHAITÉS

PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE (wish to rent) :

1 :

2 :

3 :

Nombre de personnes (maxi 6 pers /emp) (Accompanying persons - maxi 6 pers /pitch) :

	NOM (Family name)	PRENOM (first name)	AGE	NÉ LE (Date of birth)
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Paiement à la réservation : La première nuitée sera facturée à titre d'arrhes, par chèque ou virement bancaire à l'ordre du Camping Municipal. Le solde doit être réglé à l'arrivée.

(The first night will be billed as a deposit, by check or bank transfer payable to Camping Municipal. The balance must be paid on arrival.)

Frais de réservation : 2 € de frais de réservation seront facturés

(2€ booking fee will be charged)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et en accepter les termes. Si ma demande est acceptée par le gestionnaire du camping, un courrier/courriel me sera adressé.

(This booking will take effect only after signature and reception of the deposit. A booking confirmation will be sent).

Fait à :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le :